



**DECLARATION UNSA Education
CTA DU 17 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Secrétaire Général,

Monsieur le DRAJES,

Mesdames et Messieurs les membres et expert.e.s du CTA

À l'UNSA Éducation, nous sommes profondément attachés à la laïcité, mais nous condamnons toute instrumentalisation ou utilisation dévoyée de celle-ci.

Le cadre législatif existe sur ce point, et il est bon de le rappeler. Notre cohésion sociale a besoin de la laïcité, dont le principe est affirmé dans la loi du 9 décembre 1905. Une loi établie dans une France agitée, une loi de compromis, faite après de longues discussions entre toutes les parties prenantes, entre adversaires dans un respect mutuel.

Le principe de cette loi redonne tout son rôle aux partenaires sociaux

L'ensemble de la communauté éducative a été bouleversée par le crime barbare de notre collègue Samuel Paty perpétré au cœur de l'école publique. Nous souhaiterions que l'hommage ne se résume pas à la minute de silence du 02 novembre dernier mais qu'il s'inscrive dans le long terme avec comme point d'orgue la journée nationale de la laïcité du 9 décembre. L'École publique est la première institution qui incarne la laïcité de la République, avec comme mission d'éduquer les futurs citoyens afin qu'ils soient maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur

émancipation. Il faut pour cela former les élèves aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

A l'heure du bilan annuel, l'UNSA Education tient à souligner l'engagement de l'ensemble des personnels de notre académie qui ont démontré leur professionnalisme au service de la continuité du service public, malgré le marasme dans lequel la crise sanitaire nous a plongés et qui se poursuit encore aujourd'hui en y ajoutant une crise sécuritaire.

Nous pensons que cette rentrée, que l'on a voulu la plus normale possible, n'a pas été sans conséquences sur le plan psycho-social. La précocité du nombre d'arrêts dus à un épuisement professionnel, en particulier dans l'encadrement ou la direction d'école, en est révélatrice.

Les personnels ont la sensation de naviguer à vue, de juxtaposer différents protocoles arrivés à la dernière minute en rendant particulièrement compliquée la tâche d'organisation des directrices, directeurs d'école, des chefs d'établissement et des adjoints gestionnaires, des services académiques et des Inspecteurs alors que notre ministre expliquait sur les chaînes d'information qu'il était prêt depuis juin, afin de mettre en œuvre un accompagnement spécifique pour des élèves repérés décrocheurs. Les personnels ASS, RASED, PsyEN tout indiqués pour aider les enseignant.e.s dans cette tâche, ne sont pas non plus renforcés. On a même maintenu des évaluations nationales, déjà contestées l'an dernier, là où les propositions d'évaluations diagnostiques d'Eduscol se sont révélées plus pertinentes.

Pour les lycées, l'UNSA Education au travers de ses chefs d'établissement, a obtenu qu'une adaptation locale soit mise en place avec les équipes pour respecter au mieux les protocoles sanitaires. Certains collèges qui souhaiteraient entrer dans ce dispositif doivent avoir toute latitude pour le faire, en faisant confiance au terrain et aux équipes comme c'est le cas pour les lycées.

Sur le plan du dialogue social, on sent bien qu'il y a une volonté de ne pas l'affaiblir d'un côté. Pourtant, d'un autre côté, avec la nouvelle loi de gestion, l'académie court elle aussi après le temps... les échanges en pâtissent, par ce manque de transparence. L'absence des représentants des personnels pour les affectations des personnels, est un vrai manque pour la qualité des relations entre notre Employeur et les agent.es qu'il a à gérer.

Le service social, pour lequel nous avons compris qu'il avait été réorganisé à la marge – car sans prévision ministérielle des 4 créations d'établissements, semble enrayé par un découpage encore trop inégal sur le territoire. Nous espérons que la nomination de la nouvelle conseillère technique auprès du Recteur, apportera un nouveau souffle et les améliorations nécessaires, voire un rattrapage de l'an dernier.

Pour les personnels de santé, en cette période de crise sanitaire, majoritairement, ce sont les infirmier.e.s qui gèrent les cas suspects, qui centralisent ou gèrent un registre sanitaire et on leur demanderait peut-être aussi de réaliser les tests COVID pour les personnels... Pendant tout ce temps, toutes leurs autres missions passent au second plan et ils.elles se retrouvent en première ligne en EPLE, tant pour les personnels, inquiets que pour les parents dans l'incompréhension des protocoles. En primaire, c'est le directeur.trice qui fait cela.

Le SNMSU/UNSA-Education a déposé un amendement dans le projet de loi de finances 2021 pour la défense du corps des médecins de l'éducation nationale en soulignant leur rôle central dans la « révolution de la prévention qui est le socle même de la stratégie nationale de santé du gouvernement ».

En l'absence de comité de suivi sur les réformes en lycée l'an dernier et les changements unilatéraux du ministère, l'incompréhension règne à tous les étages quant à l'organisation des examens de cette année.

Enfin, nous voulons indiquer que les personnels, dans les conditions actuelles de fonctionnement, ont accueilli favorablement votre courrier du 9 novembre M. Le Recteur, les informant de votre décision de reporter les projets d'Ecole et d'Etablissements.

Nous vous remercions de votre attention

Claire LAUDEN

Jean-Michel HERVE